



**COMITE SYNDICAL DU
SYMESCOTO**

SEANCE DU 30 JUIN 2011
Convoquée le 23 juin 2011

Séance présidée par M. Bernard POIGNANT

PRÉSENTS :

TITULAIRES :

MM. HUEBER, LAHUEC, PERES, Mme CARAMARO, MM. LE CAIN, SIMON, GUILLOU,
LEPNEVEU - **CC du Pays Fouesnantais**

MM. LE PANN, ROIGNANT, KERREC, MESSENGER, Mme LE ROY – **CC du Pays Glazik**

MM. POIGNANT, ANDRO, Mme HURUGUEN, MM LE BIGOT, L'HOSTIS, GUENEGAN,
HERRY, LE JEUNE, Mme LE MEUR, MM. PICHON (Jean-Claude), PICHON (Franck), Mme
PETON, MM. CLOSIER, KERIBIN, DAGORN, ENGELMANN – **Quimper communauté**

ABSENTS EXCUSES :

MM PENNANECH, GLEONEC, LE GOFF, LOAEC, – **CC du Pays Fouesnantais**

MM. COZIEN, QUÉAU – **CC du Pays Glazik**

Mmes LE CAM, RAMONET, M. LE BERRE – **Quimper communauté**

M. Franck PICHON a été élu secrétaire de séance.

**SYMESCOTO
COMITE SYNDICAL**

**Séance du 30 juin 2011
Rapporteur : M. Poignant**

N° 1.11.04

Bilan de la concertation

La concertation est une réflexion collective, préalable à la prise de décisions, au cours de laquelle les parties prenantes peuvent faire des propositions pour enrichir un projet. Elle repose sur l'écoute, l'information, l'explication et le dialogue.

Appliquée au Schéma de Cohérence Territoriale, la concertation s'inscrit dans le cadre juridique de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 août 2000.

Ainsi l'article L.122-4 du code de l'Urbanisme rappelle que les modalités de la concertation doivent être fixées conformément à l'article L.300-2.

Les modalités de concertation ont été arrêtées par le syndicat mixte dans sa délibération du 14 février 2003, destinées à informer sur le projet et à recueillir les observations du public. Ces modalités sont :

- publication d'avis et d'articles dans la presse locale,
- mise à disposition du public dans chaque mairie d'un document d'information générale sur les SCOT et d'un registre d'observations,
- organisation d'une réunion publique dans la commune siège de chaque communauté de communes et d'agglomération.

Au-delà de l'obligation légale, les élus du SYMESCOTO ont fait le choix d'une concertation large et intense qui a donné une grande force à la réalisation d'un projet partagé.

En complément, le projet a fait également l'objet :

- de publications d'articles tout au long de la procédure dans les supports du SYMESCOTO (lettres du SCOT) et supports internes des communautés de communes et d'agglomération,

- d'organisation de réunions publiques dans chaque communauté de communes et d'agglomération du SCoT de l'Odet : les ateliers-débats de mai 2009, l'atelier-visites d'octobre 2009, les réunions publiques du DOO de mai 2011,
- de mise en ligne d'un site internet dédié au SCoT de l'Odet,
- d'organisation de plus de soixante-dix réunions de travail thématiques.

Le bilan de cette concertation fait ainsi apparaître une participation continue et active des élus, personnes publiques associées, acteurs locaux et associations locales.

Tout d'abord, leurs contributions lors des différents événements de concertation ont été relevées et prises en compte dans l'élaboration des différents documents. Ces observations ont essentiellement consistées en des demandes de compléments d'information relatifs à la mise en œuvre du SCoT et des points de vigilance émis en cours d'élaboration des PADD et DOO sur les thématiques telles que l'environnement, l'agriculture, le développement économique, l'habitat, les déplacements. L'ensemble de ces observations ont, à chaque étape de la procédure, été exposées aux différents groupes de travail thématiques qui suivaient, puis débattues et, le cas échéant, intégrées aux documents finaux.

Parallèlement, cette participation continue et active des élus, personnes publiques associées, acteurs locaux et associations locales s'est traduite au sein des réunions de travail thématiques les réunissant. Les éléments essentiels du débat entre les élus ont dès lors portés en particulier sur les problématiques de consommation foncière, préservation de l'activité agricole, protection de l'environnement, déclinaison de la trame verte et bleue, développement de l'activité économique et commerciale.

Si une part modérée des habitants du territoire a pris part aux animations de concertation réalisées, ces habitants ont toutefois été très régulièrement informés de l'avancement de la démarche et leur expression a été rendue possible tout au long de la procédure d'élaboration du SCOT de l'Odet.

Le document joint intitulé « bilan de la concertation » détaille l'ensemble des modalités de concertation.

Après avoir délibéré, le comité syndical du SYMESCOTO décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de cette concertation.



Le président,
Bernard Poignant

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Poignant", with a long horizontal line extending from the end of the signature.